

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1631

25 août 2009

SOMMAIRE

Accretio SPF	78281	K11 S.A.	78282
Agilent Technologies Luxco S.à r.l.	78250	Kreizheck S.à r.l.	78279
Andise S.à.r.l.	78286	Lambda-Group S.A.	78242
Atoz	78288	Leistschneider Intérim S.à r.l.	78286
Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l.	78246	Lënster Energie S.à r.l.	78286
Bijoux Participations et Marketing, S.à r.l.	78282	Louma S.A.	78283
Bijoux Participations et Marketing, S.à r.l.	78282	LS Management S.A.	78279
Bijoux Participations et Marketing, S.à r.l.	78280	Lux Investors S.A.	78250
Blackstar Group Plc	78258	MHFP 2 S.à r.l.	78287
BLUE WATER INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF	78272	MH Germany Property XVI S.à r.l.	78288
BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l.	78258	MH Germany Property XXII S.à r.l.	78287
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l.	78258	Miro Holding S.à r.l.	78281
Broadleaf (Lux) S.à r.l.	78282	Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l.	78254
Capital Project S.A.	78246	Patron Dieter II S. à r. l.	78283
Chalet Dani S.à.r.l.	78278	Patron Dieter S.à r.l.	78283
Cintinori S.à.r.l.	78286	Patron Project VI S.à r.l.	78273
Colama-Lux S.à r.l.	78284	Patton S.à r.l.	78250
DataCenterEnergie S.A. (DCE)	78281	Phoenix Participations S.A.	78254
Ditec Lux S.à r.l.	78246	PraefAsia	78254
Diversita	78283	ProLogis European Finance XIII S.à r.l. ..	78272
easycash S.à r.l.	78258	Quirin	78259
EuroCore Property 3 S.à r.l.	78279	Quirin S.à r.l.	78259
FAM Holdings S.à.r.l.	78278	REIM EuroCore Management Company S.à r.l.	78279
Financière Tag S.A.	78281	Ruradevelop A.G.	78287
Fortis Prime Fund Solutions (Luxem- bourg) S.à r.l.	78272	Saint-Exupery Finance S.A.	78273
GPT Europe S. à r.l.	78254	Simovia S.à r.l.	78284
Hills Japan S.à r.l.	78258	Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l.	78280
Il Riccio Srl	78284	Springer Science + Business Media S.A. ..	78279
IMMOCHAN Luxembourg S.A.	78283	TAG Group (Holdings) S.A.	78282
		TAG Group (Holdings) S.A.	78281
		Takajo	78280
		TowerView Fund	78278
		Vericom S.A.	78280
		Yvisa Srl	78280

Lambda-Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 147.407.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den seibzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Jean Nicolas WEBER, Steuerberater, geboren in Wiltz am 17. Mai 1950, berufsansässig in L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, handelnd sowohl in seinem eigenen Namen als auch als Bevollmächtigter von

2.- Herr Guy LANNERS, Steuerberater, geboren in Luxemburg am 9. September 1965, berufsansässig in L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse,

hier vertreten auf Grund eine Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 16. Juli 2009,

Welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welche Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, beschlossen haben eine Aktiengesellschaft zu gründen mit folgenden Statuten:

Kapitel I. Form - Name - Sitz - Zweck - Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Form, Name der Gesellschaft. Zwischen den obengenannten Komparenten und all jenen Personen, welche Inhaber der Anteile werden, welche hiermit geschaffen werden, wird eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft (die "Gesellschaft") gegründet. Diese Aktiengesellschaft unterliegt der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg ("Luxemburg") und den Bestimmungen dieser Satzung.

Die Aktiengesellschaft trägt den Namen "LAMBDA-GROUP S.A."

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg-Stadt.

Er kann durch Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen. Diese provisorischen Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Gesellschaftssitzes, die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung betraut sind, auszuführen und bekannt zu geben.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen welche Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin die Beteiligung, unter irgendeiner Form, in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung dieser Beteiligungen sowie das Halten, Verwalten und Verwerten von Patenten und Lizenzen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinste oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen, im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland, zu tätigen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmassnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint

Art. 4. Dauer der Gesellschaft. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Kapitel II. Kapital - Aktien

Art. 5. Kapital. Das gezeichnete Kapital beträgt EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (31.000,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

Art. 6. Form der Aktien. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namensoder Inhaberaktien.

Kapitel III. Verwaltungsrat

Art. 7. Verwaltungsrat. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, die die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder festlegt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben im Amt bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 8. Verwaltungsratssitzungen. Der Verwaltungsrat ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Er kann ebenfalls einen Sekretär bestimmen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der für die Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlung und der Verwaltungsratssitzungen zuständig ist.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung des Vorsitzenden und ebenso jedes mal dann, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder die Einberufung verlangen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende führt den Vorsitz der Gesellschafterversammlungen und der Verwaltungsratssitzungen; in seiner Abwesenheit wird die Gesellschafterversammlung oder der Verwaltungsrat mit einer Mehrheit der Stimmen ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen, welches den Vorsitz der Versammlung führen wird.

Die schriftliche Einberufung aller Verwaltungsratssitzungen muss mindestens eine Woche vor der Sitzung an alle Verwaltungsratsmitglieder verschickt werden, mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen oder im Falle des Einverständnisses aller Personen, die an der Sitzung teilnehmen können.

Die Einberufung gibt den Ort, die Zeit und die Tagesordnung der Sitzung an.

Durch schriftliches Einverständnis aller Verwaltungsratsmitglieder per Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik kann auf die Einberufung verzichtet werden.

Es bedingt keiner speziellen Einberufung für Sitzungen, für welche das Datum und der Sitzungsort im voraus durch Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind.

Jede Verwaltungsratssitzung findet in Luxemburg statt oder an einem anderen Ort, welcher von Zeit zu Zeit vom Verwaltungsrat bestimmt werden kann.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Telefax oder durch jede Art von Fernmeldetechnik Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten ist.

Jeder Beschluss wird durch die Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher Beschluss, welcher von allen Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben ist, gültig und rechtsverbindlich, als wäre er während einer rechtmäßig einberufenen Verwaltungsratssitzung, die gültig beraten hat, gefasst worden.

Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt beurkundet werden. Jedes dieser Dokumente ist von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben.

Art. 9. Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen. Die Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Versammlung unterschrieben. Die Vollmachten sind den Protokollen beizufügen. Die Abschriften und Auszüge von Protokollen, welche vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder zweckdienlich ist.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates.

Art. 11. Übertragung von Vollmachten. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder sowie an geschäftsführende Direktoren, Bevollmächtigte, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Gesellschafter sein müssen aber Gesellschafter sein können. Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten oder Vollmachten erteilen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Falls die tägliche Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates übertragen wird, ist hierzu die vorherige Genehmigung der Gesellschafterversammlung nötig.

Art. 12. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist gegenüber Dritten rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, von denen einer das delegierte Verwaltungsratsmitglied ist, oder durch die einzelne Unterschrift der Person, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wurde, im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung, oder durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift von allen Personen, auf die der Verwaltungsrat solche Unterschriftsbefugnisse übertragen hat, aber nur im Rahmen dieser Unterschriftsbefugnisse.

Art. 13. Kommissare. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter.

Die Kommissare werden durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Zahl bestimmt, für eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben auf ihrem Posten bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Sie sind wiederwählbar; die Gesellschafterversammlung kann ihr Mandat zu jeder Zeit mit oder ohne Grund widerrufen.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 14. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäß zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse, welche das Gesetz und gegenwärtige Satzung ihr erteilen.

Art. 15. Jährliche Gesellschafterversammlung. Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt ein am zweiten Dienstag des Monats Mai eines jeden Jahres um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort, welcher in der Einberufung angegeben ist.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 16. Andere Gesellschafterversammlungen. Der Verwaltungsrat kann andere Gesellschafterversammlungen einberufen. Diese Versammlungen müssen auf Anfrage von Aktionären abgehalten werden, die mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Wenn Fälle von höherer Gewalt eintreten sollten, welche souverän vom Verwaltungsrat abgewägt werden, können die Gesellschafterversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Gesellschafterversammlung, im Ausland abgehalten werden.

Art. 17. Prozedur, Wahl. Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder von den Kommissaren in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen.

Die Einberufung beinhaltet die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann einen Bevollmächtigten, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, durch Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik zu seiner Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafter-Versammlung ernennen.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an der Gesellschafterversammlung festzulegen.

Ausser im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes werden die Beschlüsse, unbeschadet der Zahl der auf der Gesellschafterversammlung vertretenen Aktien, mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst.

Jede Aktie gibt Recht auf ein Stimmrecht.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Kapitel V. Geschäftsjahr- Gewinnausschüttung

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat bereitet die Jahresrechnung entsprechend den luxemburgischen Rechtsvorschriften und den Buchhaltungsregeln vor.

Art. 19. Gewinnausschüttung. Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn sind 5% abzuziehen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Verwaltungsrates wird die Gesellschafterversammlung über die Ausschüttung des Saldos des Reingewinnes entscheiden.

Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve- oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen oder an die Gesellschafter als Dividende zu verteilen.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlich festgelegten Bedingungen eine Anzahlung auf Dividende vornehmen.

Der Verwaltungsrat beschließt den Betrag und das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann, unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Kapitel VI. Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösung, Liquidation. Die Gesellschafterversammlung kann zu jeder Zeit unter denselben Bedingungen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Mehrheit wie die, die für eine Satzungsänderung erforderlich sind, die Auflösung der Gesellschaft entscheiden, außer bei anderslautenden Gesetzesbestimmungen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Kapitel VII. Geltendes Recht

Art. 21. Geltendes Recht. Für alle Punkte, welche nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und wird am 31. Dezember 2009 enden.
- 2.- Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2010 statt.

Zeichnung und Zahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Statuten durch die Aktionäre haben diese alle Aktien wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Guy LANNERS, vorbenannt, fünfzig Aktien	50
2.- Herr Jean Nicolas WEBER, vorbenannt, fünfzig Aktien	50
Total: einhundert Aktien	100

Alle Aktien sind zu 100% (einhundert Prozent) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Kosten

Die Auslagen, Kosten und Honorare jedweder Art welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden abgeschätzt auf 1.300,- €.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die Aktionäre haben nachfolgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgesetzt und folgende Mitglieder werden ernannt:

- a) Herr Guy LANNERS, vorbenannt,
- b) Herrn Jean Nicolas WEBER, vorbenannt, und
- c) Herr Luc HILGER, Steuerberater, geboren in Luxemburg am 16. November 1974, berufsansässig in L-2132 Luxemburg, 36, Avenue Marie-Thérèse

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sind gültig bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014.

2. Die Zahl der Kommissare wird auf eins (1) festgesetzt und bis 2014 wird ernannt:

FIDU-CONCEPT S.à r.l., die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2132 Luxemburg, 36, Avenue Marie-Thérèse (RCS Luxembourg N°B.38.136)

3. Der Gesellschaftssitz ist in L-2132 Luxemburg, 36, Avenue Marie-Thérèse

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.N. WEBER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29834. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies, Papier erteilt zwecks administrativer Zwecke.

Luxemburg, den 30. Juli 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009100833/216.

(090121559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Ditec Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 89.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009101076/12.

(090121197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 146.727.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009101077/12.

(090121227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Capital Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.408.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, dûment représentée par son administrateur Monsieur Daniel GALHANO, lui-même ici représenté par Madame Corinne PEYRON, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 9 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "CAPITAL PROJECT S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaire ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l' "Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Ad-

ministrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 16.45 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Wesholding S.à r.l., préqualifiée, trois cent-dix (310) actions,

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, Président du Conseil d'administration;

b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur de société, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté;

c) Mademoiselle Célia CERDEIRA, administrateur de société, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté;

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "Revisora S.A.", avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la société comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Peyron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2009. LAC/2009/28466. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009100818/192.

(090121578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Patton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 105.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009101052/12.

(090121118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Agilent Technologies Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.905.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009101090/12.

(090121245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Lux Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.409.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, dûment représentée par son administrateur Monsieur Daniel GALHANO, lui-même ici représenté par Madame Corinne PEYRON, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 9 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "LUX INVESTORS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaire ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 17.15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Wesholding S.à r.l., préqualifiée, trois cent-dix (310) actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, Président du Conseil d'administration;
 - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur de société, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté;
 - c) Mademoiselle Célia CERDEIRA, administrateur de société, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté;
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "Revisora S.A.", avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la société comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Peyron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2009. LAC/2009/28467. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009100817/192.

(090121586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.200.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009101095/12.

(090121292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

GPT Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.580.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009101097/12.

(090121332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Phoenix Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.150.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009101099/12.

(090121345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

PraefAsia, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 135.423.

In the year two thousand and nine,
on the twenty-second day in the month of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "PraefAsia" (the "Company") a investment company with variable capital-specialised investment fund (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé under the form of a corporated partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted

on 27 December 2007, published in the Memorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 239 of 30 January 2008 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 135 423.

The Articles of Incorporation have been amended by a notarial deed dated 28 November 2008, which deed has been published in the Mémorial, on 13 January 2009, number 75.

The meeting is opened with Mr Ravi CUNNOOSAMY, banker, residing in Luxembourg as chairman.

The chairman appoints Mrs Sarah DEWINTER, employee, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting elects Mr Jan LOUW, banker, residing in Luxembourg, as scrutineer of the meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Board or as the Board.

The Board having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I) The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Board. Said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes.

II) It appears from the attendance list that all shares in registered form (comprising Management Shares and Participation Shares held by the unlimited partner (actionnaire commandité) and held by the limited partner (actionnaire commanditaire) representing the entire share capital of the Company are present or duly represented at the meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the meeting. The meeting decides to waive the convening notices.

III) In accordance with articles 20 and 21 of the Company's articles of incorporation and with articles 67-1 and 103 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), resolutions in respect of the liquidation of the Company and the appointment and determination of the powers of the liquidator(s) shall require not less than a 50 (fifty) per cent, quorum and shall only be passed by a majority vote of 2/3rd (two thirds) of the shareholders of the Company present or represented. It follows from the above that the relevant quorum requirement is met and that the meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda.

V) The agenda of the meeting is as follows:

1. the decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. the decision to appoint "TASL PSF S.A.", a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 94 933) as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
3. the determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. the decision to instruct the Liquidator to execute, realise and dispose, at the best of its abilities and with regard to the circumstances, all the assets of the Company and to pay all the debts and liabilities of the Company.
5. the decision to determine the agenda of the extraordinary shareholders' meeting in relation to the closing of the liquidation of the Fund.

V) After deliberation, the meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The meeting resolves to appoint "TASL PSF S.A.", a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 94 933), represented by Mr Stéphane WEYDERS,

as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything which is required for the liquidation of the Company and the execution, realisation and disposal of the assets and the payment of the debts and liabilities of the Company under its sole signature.

Third resolution

The meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act 1915.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders of the Company. The

Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The meeting resolves to instruct the Liquidator to execute, realise and dispose at the best of its abilities and with regard to the circumstances, all the assets of the Company and to pay all the debts and liabilities of the Company.

Fifth resolution

The meeting resolves to allow the Liquidator to call for an extraordinary shareholders' meeting and to set up the agenda in relation to the closing of the liquidation.

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, these minutes are worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas, these minutes were drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary these minutes.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après, l'Assemblée) de la société "PraefAsia" (la "Société") une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B.135 423, constituée suivant acte reçu notarié reçu en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 239 du 30 janvier 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 28 novembre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial, le 13 janvier 2009, sous le numéro 75.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ravi CUNNOOSAMY, banquier, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sarah DEWINTER, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jan LOUW, banquier, demeurant à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment les Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes.

II) Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions nominatives (comprenant les actions de commandité détenues par l'actionnaire commandité et les actions de commanditaire détenues par l'actionnaire commanditaire), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation.

III) Conformément aux articles 20 et 21 des statuts de la société et aux articles 67-1 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (ci-après, la Loi de 1915), les résolutions portant sur la liquidation de la Société ainsi que la nomination et la détermination des pouvoirs du (des) liquidateur(s) nécessitent un quorum de présence de 50% (cinquante pour cent) et ne seront adoptées qu'à une majorité des 2/3 (deux tiers) des votes des actionnaires présents ou représentés. Il résulte de ce qui précède que le quorum, requis pour adopter les résolutions, a été obtenu de sorte que l'Assemblée est valablement réunie et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

IV) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. dissolution et liquidation volontaire de la Société;

2. nomination de la société "TASL PSF S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 94 933) comme liquidateur de la Société (ci-après le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;

3. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation; et

4. décision de charger le Liquidateur d'exécuter, de réaliser et de disposer au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

5. décision de déterminer l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en relation avec le clôture de liquidation du Fund.

V) Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que liquidateur:

"TASL PSF S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 94 933), représentée par Monsieur Stéphane WEYDERS, (ci-après, le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et l'exécution, la réalisation et la disposition de son actif et le paiement de ses dettes et de ses obligations.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, y compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires de la Société. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur d'exécuter, de réaliser et de disposer, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes et obligations de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Liquidateur de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et de déterminer l'ordre du jour en relation avec la clôture de liquidation du Fund.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. CUNNOOSAMY, S. DEWINTER, J. LOUW, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8935. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009101038/168.

(090121186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 146.948.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009101092/12.

(090121262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

easycash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.066.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009101107/12.

(090121370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Hills Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 141.117.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009101110/12.

(090121397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 109.679.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009101112/12.

(090121485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Blackstar Group Plc, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 114.318.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009101115/12.

(090121591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

**Quirin S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Quirin).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 105.253.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of July,
before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2A, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 72 575 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Laurence PARRIÈRE, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 July 2009.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of "Quirin", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2A, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 24 December 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 355 of 20 April 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105 253 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of twenty-four thousand nine hundred euro (EUR 24,900.-), by "Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A." and to accept full payment in cash for this new share.

4 To fully amend and restate the articles of incorporation of the Company which restatement next to reflecting the resolutions adopted pursuant to items 1 to 3 of the agenda of the meeting shall consist *inter alia* in adopting the following corporate object:

" Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents.

4.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development."

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

78260

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared "Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A.", prenamed (the "Subscriber"), represented by prenamed.

The Subscriber declared to subscribe for this new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) with payment of a share premium in a total amount of twenty-four thousand nine hundred Euro (EUR 24,900.-) and to fully pay for this share by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), such that said cash contribution is as of now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept said subscription and payment in cash and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to fully amend and restate the articles of association of the Company in order to inter alia reflect the above resolutions.

As a consequence the articles of association of the Company will from now on read as follows:

"A. Name - Duration - Registered office - Object**Art. 1. Name.**

1.1 There exists among the subscriber and all those who will become owners of the shares mentioned hereafter, a company in the form of a "société à responsabilité limitée", under the name of "Quirin S.à r.l." (the "Company").

1.2. The Company may be composed of one sole shareholder, owner of all the shares or several shareholders.

Art. 2. Duration.

2.1 The Company is established for an unlimited duration.

2.2 The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholder(s) voting with the quorum and majority rules set by article 26 of the present articles of association (the "Articles of Association"), without prejudice to any mandatory provisions of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws").

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg city. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the manager(s).

3.2 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents.

4.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital is set at TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 12,600.-), represented by one hundred and twenty-six (126) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, all of which are fully paid up, carrying each one (1) voting right in the general meeting of shareholder. The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

5.2 The issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Association.

5.3 In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.4 The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Art. 6. Stripping of shares.

6.1 The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is held by more than one (1) person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one (1) sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until (1) person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the shareholder are freely transferable.

7.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3 The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder.

8.1 The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation. C. General meetings of shareholders

Art. 9. Date and Place of the meetings.

9.1 Where required by the Laws an annual general meeting of shareholders must be held no later than 30 June at the registered office of the Company or such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

9.2 The other general meetings of shareholders, whether ordinary or extraordinary, will be called and held at place and time decided by the manager(s).

Art. 10. Representation, Quorum of presence and Majority.

10.1 Shareholders taking part in a meeting through video-conference, conference call or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorum and votes. The means of communication must allow all the persons taking part in the meeting to identify one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

10.2 A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

10.3 At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

10.4 At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

10.5 Resolutions of the shareholders may be passed in writing to the extent permitted by the Laws. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them

signed by one or several shareholders. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Art. 11. Calling of meetings, Convening notices, Minutes and Written resolutions.

11.1 Unless there is only one sole shareholder and subject to paragraph 11.3, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

11.2 Convening notice for every general meeting will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where applicable, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

11.3 If all the shareholders are present or represented and they acknowledge the agenda, the general meeting may validly take place even if the general meeting has not been called in compliance with the provisions set out in paragraphs 11.1 and 11.2.

11.4 The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

11.5 The resolutions adopted by the sole shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

11.6 Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole manager or by the secretary of the board of managers (if any) acting individually or by any two (2) managers acting jointly if more than one manager has been appointed.

Art. 12. Duties.

12.1 The shareholders have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Association and the Laws.

12.2 If the Company has one (1) shareholder, that sole shareholder will assume all powers conferred on the general meeting of shareholders.

D. Managers

Art. 13. Composition of the board of managers, Appointment and Revocation of managers, Term of office.

13.1 The Company is managed by one or more managers (the "Manager(s)"). If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The Manager(s) need not to be shareholder(s).

13.2 The Manager(s) will be elected by the shareholder(s) by a decision adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital, who will determine their number and term of office. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders).

13.3 The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 14. Calling and Deliberations of board of managers' meeting. If a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

14.1 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

14.2 The Board of Managers will meet upon call by the Chairman in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

14.3 Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given in writing, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature). Any convening notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No convening notice will be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

14.4 The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, but in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. The Chairman shall not have a casting vote in the event of a tie.

14.5 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

14.6 Any Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, video-conference or any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify one another on

a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. A meeting held through such means of communications is deemed to be held at the registered office of the Company.

14.7 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least two (2) Managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

14.8 Decisions shall be taken with the approval of a majority of the Managers present or represented at the meeting.

14.9 The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions. Circular resolutions may be taken as well by means of email provided that the technical features allow for proper identification of the originator. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.

Art. 15. Remuneration and Indemnification of the managers.

15.1 The shareholders may decide to pay a fixed amount (which have to be booked as operating expenditures) to the Manager(s).

15.2 The Board of Managers is empowered to pay an allowance to its members (which has to be booked as operating expenditures) who have special functions.

15.3 Subject to the provisions of, and so far as may be permitted by, applicable law, but without prejudice to any indemnity to which the person concerned may be otherwise entitled, every Manager, Secretary or other officer of the Company shall be entitled to be indemnified by the Company against all costs, charges, losses, expenses and liabilities incurred by him in the execution and discharge of his duties or the exercise of his power or office, including any liability which may attach to him in respect of any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to anything done or omitted to be done or alleged to have been done or omitted to be done by him as a Manager, Secretary, or other officer of the Company.

15.4 The Board of Managers may purchase and maintain at the cost of the Company insurance cover for or for the benefit of every Manager, Secretary or other officer of the Company against any liability which may attach to him in respect of any negligence, default, breach of duty or breach of trust by him in relation to the Company, including anything done or omitted to be done or alleged to have been done or omitted to be done by him as a Manager, Secretary or other officer of the Company.

15.5 Subject to the provisions of, and so far as may be permitted by, applicable law, the Company shall fund the expenditure of every Manager, Secretary or other officer of the Company incurred in or to be incurred in defending any criminal or civil proceeding.

15.6 For the avoidance of doubt, the Company will not indemnify, maintain insurance cover or carry out any similar procedure should the costs, charges, losses, expenses and liabilities described under paragraphs 15.3 to 15.5 above be attached to a Manager, Secretary or other officer in respect of wilful misconduct, gross negligence or criminal liability.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers.

16.1 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman of the meeting acting individually or by any two Managers or by any Manager and the Secretary (if any) or any person to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers acting jointly. Any proxies will remain attached thereto.

16.2 Copies or excerpts of such minutes or of written resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager, or by the Chairman or by the Secretary (if any) or by any person to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers acting individually or by any two (2) Managers acting jointly.

16.3 The resolutions adopted by a sole Manager shall be documented in writing and signed by the sole Manager.

Art. 17. Duties and Liabilities.

17.1 The Manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles of Association to the shareholder (s) or to the auditor(s) fall within the powers of the Managers).

17.2 No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 18. Delegation.

18.1 The Manager(s) may delegate special powers by notarised proxy or private instruments, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them and determine their responsibilities and remunerations (if any) as well as any other relevant conditions.

Art. 19. Representation and Signatures.

19.1 The Company will be bound towards third parties by, as applicable, the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two (2) Managers.

19.2 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or, where the Manager(s) have expressly decided, by the sole signature of any person to whom signatory power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such power.

Art. 20. Conflicts of interest.

20.1 Agreements or transactions between the Company and other companies cannot be affected or invalidated by the fact that one (1) or more Managers or directors of the Company have a private interest in these other companies or that they are shareholders, directors or employees of these companies.

20.2 A Manager of the Company being at the same time shareholder, director or employee of other companies the Company is dealing with or being in business relations with, will not be by reason of its affiliation prevented from giving its opinion, voting or acting in the scope of the agreements or transactions.

20.3 Any Manager having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Managers conflicting with that of the Company, shall be obliged to advise the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations.

20.4 At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transaction in which any of the Managers may have had an interest conflicting with that of the Company.

20.5 By derogation to the third and fourth paragraphs of this article, where the Company comprises a single Manager, the transactions made between the Company and its Manager having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the decisions register.

20.6 The preceding paragraphs shall not apply where the decision of the Board of Managers or by the single Manager relates to transactions entered into under fair market conditions and within the ordinary course of business of the Company.

Art. 21. Legal actions.

21.1 Legal actions, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by at least one (1) Manager, or by the person delegated to this office.

E. Auditors

Art. 22. Auditors.

22.1 Where required by the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor ("réviseur d'entreprises") or by one or more statutory auditors ("commissaire aux comptes") who need not be shareholders themselves. If the Company is not required by the Laws to have its annual statutory and/or consolidated accounts audited by statutory or independent auditor, the Company may at its option elect to have the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts reviewed by one or more statutory auditors.

22.2 The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

F. Financial year

Art. 23. Financial year.

23.1 The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December.

Art. 24. Financial statements.

24.1 The Manager(s), shall prepare for approval by the shareholder(s), annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

24.2 The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

24.3 Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office of the Company. Such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders where the holding of a general meeting of shareholders is required by the Laws.

Art. 25. Distribution of the profits.

25.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time, as provided in article 5 hereof. The legal reserve may not be distributed to the shareholders.

25.2 The shareholder(s), upon recommendation of the Manager(s), will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying

it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

25.3 Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager (s) may pay out interim dividends to the shareholder(s).

G. Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation.

26.1 The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the issued capital.

26.2 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators, shareholders or not, (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s) deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

26.3 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

H. Amendment of the articles of association

Art. 27. Amendment of the articles of association.

27.1 The Articles of Association may be amended by a resolution of the shareholder(s) adopted under the conditions of quorum of presence and majority provided for in article 10.4 of the Articles of Association.

I. Final clause - Applicable law

Art. 28. Applicable law.

28.1 All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze juillet,

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A.", une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 72 575 (l'"Associé Unique"),

représentée aux fins des présentes par Madame Laurence PARRIÈRE, employée privée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 juillet 2009, à Luxembourg.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

L'Associé Unique est le seul et unique associé de "Quirin", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), dont le siège social est au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 24 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 355 le 20 avril 2005 et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105 253 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent Euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-quatre mille neuf cents Euros (EUR 24.900,-) par "Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A." à libérer intégralement en numéraire.

4 Refonte complète des statuts de la Société, laquelle refonte, en sus du reflet des résolutions adoptées conformément aux points 1 à 3 de l'ordre du jour, consistera entre autres à adopter l'objet social suivant:

" Art. 4. Objet social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets.

4.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.4 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent Euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu "Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A.", précitée (le "Souscripteur"), représentée par précité.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-quatre mille neuf cents Euros (EUR 24.900,-) et libérer intégralement cette part sociale nouvelle par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), de sorte que ladite somme est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement en numéraire et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de refondre complètement les statuts de la Société de manière à refléter entre autre les résolutions ci-dessus.

En conséquence, les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante

"A. Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er}. Nom.

1.1 Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Quirin S.à r.l." (la "Société").

1.2 La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés.

Art. 2. Durée.

2.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 26 des présents statuts (les "Statuts"), sans préjudice des dispositions impératives des lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois").

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

3.2 Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets.

4.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.4 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

B. Capital social - Parts sociales**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune. Toutes ces parts sociales sont entièrement libérées et chacune d'elles donne droit à une voix lors de l'assemblée générale des associés. Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

5.2 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

5.4 La Société pourra racheter ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

Art. 6. Démembrement des parts sociales.

6.1 La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une (1) personne, les personnes invoquant un droit sur la part sociale devront désigner un (1) mandataire unique pour représenter la part sociale à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une (1) seule personne ait été désignée comme étant à son égard le seul propriétaire.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

7.2 Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

7.3 La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé.

8.1 L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Lieu et Date des assemblées.

9.1 Lorsque cela est exigé par les Lois, une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la ville de Luxembourg, qui sera indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard le 30 juin.

9.2 D'autres assemblées générales, ordinaire ou extraordinaire, pourront être convoquées et tenues aux heures et lieux décidés par les gérants.

Art. 10. Représentation, Quorum et Majorité.

10.1 Les associés participant à une assemblée générale des associés par conférence vidéo, conférence téléphonique ou toute autre méthode de communication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de communication doivent permettre à toutes les personnes participant à l'assemblée de communiquer simultanément les unes avec les autres de manière continue et doivent permettre une participation effective de toutes les personnes à l'assemblée.

10.2 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par fax ou par tout autre moyen de communication, une autre personne comme étant son mandataire, une copie étant suffisante.

10.3 Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

10.4 Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

10.5 Dans la mesure de ce qui est permis par les Lois, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Art. 11. Convocation des assemblées, Avis de convocation, Procès-verbaux et Résolutions écrites.

11.1 A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique et sous réserve de l'alinéa 11.3, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (le cas échéant), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

11.2 La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

11.3 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils prennent acte de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir valablement même si l'assemblée générale n'a pas été convoquée conformément aux dispositions des alinéas 11.1 et 11.2.

11.4 Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

11.5 Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

11.6 Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le gérant unique, par le secrétaire du conseil de gérance (le cas échéant), chacun agissant individuellement, ou par deux gérants agissant conjointement dès lors que plus d'un gérant aura été nommé.

Art. 12. Pouvoirs.

12.1 Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois.

12.2 Si la Société a un (1) seul associé, l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

D. Gérants

Art. 13. Composition du conseil de gérance, Nomination et Révocation des gérants, Durée du mandat.

13.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants"). Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société. Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Les Gérants n'ont pas besoin d'être associés.

13.2 Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

13.3 Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 14. Convocation et Délibération du conseil de gérance. Si un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

14.1 Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

14.2 Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

14.3 Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance devra être donné à tous les Gérants avant la date prévue pour la réunion, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique). Toute convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement documenté de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

14.4 Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance mais, en son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner, à la majorité des personnes présentes à la réunion, un autre Gérant pour assumer la présidence pro tempore de cette réunion. En cas de partage des voix, le Président n'aura pas de voix prépondérante.

14.5 Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par fax ou tout autre moyen de communication, un autre Gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante. Tout Gérant peut représenter un (1) ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

14.6 Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres de manière continue et permettant une participation effective de toutes les personnes à la réunion. Une réunion tenue par ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

14.7 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux (2) Gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance.

14.8 Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion.

14.9 Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son accord par écrit, par fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Des résolutions circulaires pourront également être adoptées par email sous réserve que des mesures techniques permettent l'identification de la personne à l'origine de l'email. L'ensemble des écrits constituera le procès-verbal, preuve de l'adoption des résolutions.

Art. 15. Rémunération et Indemnisation des gérants.

15.1 Les associés peuvent décider de payer un montant fixe (qui devra être comptabilisé en tant que dépense opérationnelle) aux Gérants.

15.2 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser une compensation (qui devra être comptabilisé en tant que dépense opérationnelle), à ses membres qui ont des fonctions spéciales.

15.3 Sous réserve des dispositions, et dans la mesure de ce qui est permis par, les Lois, mais sans préjudice de toute indemnité à laquelle la personne concernée peut autrement avoir droit, tout Gérant, Secrétaire ou autre fondé de pouvoir de la Société aura droit à être indemnisé par la Société pour tous les coûts, charges, pertes, frais et responsabilité, qu'il aura encouru dans l'exécution et la décharge de ses fonctions ou l'exercice de ses pouvoirs ou fonctions, y compris toute responsabilité qui lui est imputée suite à toute négligence, défaut, violation de ses obligations ou abus de confiance pour tout acte réalisé ou omis ou réputé avoir été effectué ou omis par lui en tant que Gérant, Secrétaire ou autre fondé de pouvoir de la Société.

15.4 Le Conseil de Gérance peut souscrire et maintenir aux frais de la Société une couverture d'assurance pour ou au bénéfice de chaque Gérant, Secrétaire ou autre fondé de pouvoir de la Société contre toute responsabilité qui peut lui être imputée suite à toute négligence, défaut, violation de ses obligations ou abus de confiance pour tout acte réalisé ou omis ou réputé avoir été effectué ou omis par lui en tant que Gérant, Secrétaire ou autre fondé de pouvoir de la Société.

15.5 Sous réserve des dispositions, et dans la mesure de ce qui est permis par, les Lois, la Société peut rembourser à tout Gérant, Secrétaire ou autre fondé de pouvoir de la Société tous les frais qu'il aura encourus ou devra encourir par suite de sa comparution en tant que défendeur dans des actions civiles ou pénales.

15.6 Il est précisé que la Société n'indemniser ni ne maintiendra la couverture d'assurance ou toute autre procédure similaire si les coûts, charges, frais et responsabilités décrits aux alinéas 15.3 à 15.5 ci-dessus sont liés à un Gérant, Secrétaire ou autre fondé de pouvoir pour mauvaise conduite volontaire, négligence grave ou responsabilité pénale.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président, agissant individuellement, ou par deux (2) Gérants ou par tout Gérant et le Secrétaire (le cas échéant) ou toute personne, à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué, agissant conjointement. Les procurations y resteront annexées.

16.2 Les copies ou extraits des procès-verbaux ou des résolutions écrites, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Gérant unique ou le Président ou le Secrétaire (le cas échéant) ou toute personne, à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué, chacun agissant individuellement, ou par deux (2) Gérants, agissant conjointement.

16.3 Les résolutions adoptées par le Gérant unique seront consignées par écrit et signées par le Gérant unique.

Art. 17. Pouvoirs et Obligations.

17.1 Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que les Lois ou les Statuts ne réservent pas expressément aux associés ou aux commissaires aux comptes sont de la compétence des Gérants.

17.2 Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 18. Délégations.

18.1 Les Gérants peuvent également déléguer des pouvoirs spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix et déterminer leurs responsabilités et rémunérations (le cas échéant) ainsi que toute autre condition.

Art. 19. Représentation et Signatures.

19.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, soit par la signature individuelle du Gérant unique le cas échéant, soit par la signature collective de deux (2) Gérants.

19.2 La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou, lorsque les Gérants en auront expressément décidé ainsi, par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Conflit d'intérêt.

20.1 Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un (1) ou plusieurs fondés de pouvoir ou Gérant ont un intérêt personnel dans ces autres sociétés, ou sont associés, administrateurs ou employés de ces sociétés.

20.2 Un Gérant de la Société étant simultanément associé, administrateur ou employé d'une autre société avec laquelle la Société contracte ou est en relations d'affaires, ne sera pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, automatiquement empêché de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

20.3 Tout Gérant, qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation des Gérants, devra en aviser les autres Gérants et faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne pourra pas prendre part à ces délibérations.

20.4 Lors de l'assemblée générale suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions, il sera spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Gérants aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

20.5 Par dérogation aux troisième et quatrième alinéas, si la Société est administrée par un Gérant unique, les opérations intervenues entre la Société et son Gérant, ayant un intérêt opposé à celui de la Société, devront seulement être mentionnées dans le registre des résolutions.

20.6 Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions des Gérants ou du Gérant unique concernent des opérations conclues à des conditions normales et dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Art. 21. Recours en justice.

21.1 Les actions en justice, soit en demandant, soit en défendant, seront effectuées au nom de la Société par au moins un (1) Gérant ou par toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué.

E. Surveillance de la Société

Art. 22. Commissaires aux comptes.

22.1 Lorsque cela est exigé par les Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant ou par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés. Si la Société n'est pas tenue par les Lois de faire vérifier ses comptes annuels et/ou ses comptes consolidés par un réviseur d'entreprises indépendant ou par un ou plusieurs commissaires aux comptes, la Société peut, à sa discrétion, décider de faire contrôler les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

22.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les associés, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

F. Exercice social

Art. 23. Exercice social.

23.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 24. Comptes annuels.

24.1 Les Gérants préparent les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les associés, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

24.2 Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

24.3 Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est exigée par les Lois.

Art. 25. Distribution des bénéfices.

25.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel que fixé à l'article 5 des Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5. La réserve légale ne peut pas être distribuée aux associés.

25.2 Les associés décideront, sur proposition des Gérants, de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

25.3 Sous réserve des conditions fixées par les Lois (le cas échéant) et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés.

G. Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation.

26.1 La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

26.2 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

26.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

H. Modification des Statuts

Art. 27. Modification des statuts.

27.1 Les Statuts pourront être modifiés par une résolution des associés adoptées aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 10.4 des Statuts.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 28. Loi applicable.

28.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales."

78272

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: L. PARRIÈRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8689. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009101026/708.

(090121129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

ProLogis European Finance XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.913.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009101124/12.

(090121637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009101127/12.

(090121651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

BLUE WATER INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.910.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009101129/13.

(090121659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Saint-Exupery Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place d'Argent.
R.C.S. Luxembourg B 106.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009101119/12.

(090121622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Patron Project VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 147.441.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of July.
Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments S.à r.l., a company with registered office at L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe,
here represented by Mr Michael Vandeloise, private employee, residing in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by
virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 13th July 2009.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned
notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the
articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a
private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Patron Project VI S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition,
development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations
in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those par-
ticipations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the
obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise
create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third
parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are
directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraor-
dinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED
EURO) represented by 500 (FIVE HUNDRED) shares having a nominal value of EUR 25.- (TWENTY-FIVE EURO) per
share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders
meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to
the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint
co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 500 shares have been subscribed by PATRON INVESTMENTS S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Michael VANDELOISE, private employee, residing professionally at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,
- Géraldine SCHMIT, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments S.à r.l., une société établie avec siège social à L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe, ici représentée par Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, résidant professionnellement à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Project VI S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 500 (CINQ CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (VINGT-CINQ EUROS) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites par Patron Investments S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.000,- (mille euros).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Michael VANDELOISE, Employé Privé, résidant professionnellement 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,
- Géraldine SCHMIT, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Vandeloise, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28164. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009101728/275.

(090122451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

TowerView Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.239.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009101203/14.

(090121279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

FAM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.763.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour FAM Holdings S.à.r.l.

Représentée par Amicorp (Luxembourg) SA

Julien FRANCOIS

Mandataire

Référence de publication: 2009101199/14.

(090121280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Chalet Dani S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 80.471.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.

Expert-Comptable Réviseur d'Entreprise

57, avenue de la Faiencerie
L-1510 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009101204/14.

(090121275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55907 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009101134/12.

(090121696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

LS Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009101183/13.

(090121127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

REIM EuroCore Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009101179/10.

(090121135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

EuroCore Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009101175/10.

(090121138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Kreizheck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.511.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour KREIZHECK SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009099927/12.

(090120783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Takajo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.958.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009099969/9.

(090120636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Bijoux Participations et Marketing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 50.195.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100028/11.

(090120395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Vericom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.203.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100029/11.

(090120392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 44.531.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100030/11.

(090120390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Yvisa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1938 Luxembourg, 11A, rue Nicolas Liez.

R.C.S. Luxembourg B 94.297.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100031/11.

(090120387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Financière Tag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.067.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009100024/10.

(090119864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Accretio SPF, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 136.084.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100032/11.

(090120382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Miro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour "Miro Holding Sàrl"

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009100033/13.

(090120379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

DataCenterEnergie S.A. (DCE), Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 140.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100025/10.

(090119869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

TAG Group (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 14.880.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009100023/10.

(090119857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Broadleaf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100021/10.

(090119842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

TAG Group (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 14.880.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et le rapport du réviseur y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009100022/11.

(090119852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Bijoux Participations et Marketing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 50.195.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100026/11.

(090120401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Bijoux Participations et Marketing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 50.195.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100027/11.

(090120397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

K11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4480 Belvaux, 17, chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 107.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100035/10.

(090119999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Patron Dieter II S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 124.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100034/11.

(090120377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Patron Dieter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 115.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100036/11.

(090120376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Louma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 142.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOUMA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009100037/12.

(090120373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Diversita, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 115.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIVERSITA

Signature

Référence de publication: 2009100038/11.

(090120008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

IMMOCHAN Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.824.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009100040/10.

(090120367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Il Riccio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 6, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 39.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009100017/10.

(090119993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Simovia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 132.684.

Les comptes annuels pour la période du 21 septembre 2007 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099299/11.

(090118861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Colama-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.
R.C.S. Luxembourg B 147.388.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun am sechzehnten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Frau Maria Elena SCHERER, geb. Rodriguez Loaiza, selbstständig, geboren am 13. Januar 1959 in Manizales (Kolumbien),
wohnhaft in D-66606 St. Wendel, 42, Wendelsborn.

Diese Komparentin ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Ein-Personen-Gesellschaft mit
beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es wird eine Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom
10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere
dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Handel und die Weiterverarbeitung von Obst und Gemüse sowie das Betreiben
von Betriebskantinen.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen
Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche
direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im
Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Colama-Lux S.à r.l.".

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg
verlegt werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hun-
dertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils hundert Euro (100,- EUR).

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind
die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Gene-
ralversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustim-
mung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte weiterleiten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung der Anteile

Die einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile wurden vollständig durch vorgenannten Frau Maria Elena SCHERER, geb. Rodriguez Loaiza, übernommen.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (1.000,- EUR) geschätzt.

Anmerkung

Der amtierende Notar hat den Kompartmenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Kompartmenten ausdrücklich anerkannt haben.

Generalversammlung

Sodann fasste die alleinige Gesellschafterin, welche das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zur alleinigen Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer wird Frau Maria Elena SCHERER, geb. Rodriguez Loaiza, selbstständig, geboren am 13. Januar 1959 in Manizales (Kolumbien), wohnhaft in D-66606 St. Wendel, 42, Wendelsborn, ernannt.

2. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-6868 Wecker, 17, Scheerleck, Gebäude 6B.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: M. E. Scherer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2009. LAC/2009/28717. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009100840/97.

(090121211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Cintinori S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.247.

Les comptes annuels pour la période du 27 mai 2008 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099302/11.

(090118864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Andise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.928.

Les comptes annuels pour la période du 18 décembre 2008 au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099305/11.

(090118867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Lënster Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 126.648.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009099307/12.

(090119518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Leistenschneider Intérim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.319.

Berichtigung der Gesellschaftsauflösung vom 6. Mai 2009

Es hat sich herausgestellt, dass ein materieller Fehler unterlaufen ist bezüglich des Datums der Wirkung der Auflösung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Leistenschneider Intérim S.à r.l.“ mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 121.319, welche am 6. Mai 2009 beurkundet wurde (einregistriert in Luxemburg, Actes Civils, am 8. Mai 2009, LAC / 2009 / 17893), und zwar dahingehend, dass die Liquidation der Gesellschaft nicht, wie im

Protokoll vom 6. Mai 2009 erwähnt „auf den heutigen Tage“ beendet wurde, sondern auf den 31. Dezember 2008 erfolgen sollte.

Somit lautet der viertletzte Absatz auf Seite 2 der Gesellschaftsauflösung vom 6. Mai 2009 wie folgt:

„Somit ist deren Liquidation mit Wirkung zum 31. Dezember 2008 beendet.“

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 6. Mai 2009.

Paul Bettingen

Der Notar

Référence de publication: 2009100385/20.

(090120326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

MHFP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.817.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099313/10.

(090118477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

MH Germany Property XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.346.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099315/10.

(090118480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Ruradevelop A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.348.

Auszug der Beschlussfassung der Verwaltungsratsitzung vom 18. Juni 2009

1. Der Gesellschaftssitz wird von 23, avenue Monterey (L-2086) mit sofortiger Wirkung an die 412F, route d'Esch in LUXEMBURG (L-2086) verlegt.

2. Die Geschäftsadresse der folgenden Verwaltungsratsmitglieder wird wie folgt abgeändert:

- Herr Jean-Robert BARTOLINI, D.E.S.S., geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, LUXEMBURG (L-2086)

- Herr François LANNERS, Rentner, privatansässig in 57a, route d'Arlon, MERSCH (L-7513)

3. Der Rücktritt von Frau Cynthia SCHWICKERATH als Verwaltungsratsmitglied wurde angenommen.

4. Frau Daniela DOSTERT, Angestellte, geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, LUXEMBURG (L-2086) wurde kooptiert anstelle von Frau Cynthia SCHWICKERATH, welche von ihrem Amt zurückgetreten ist. Diese Kooptierung wird der nächsten Generalversammlung zur Ratifizierung vorgelegt.

Suit la traduction française.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 juin 2009

1. Le siège social de la société est transférée du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 422F route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

2. La modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs de la Société, est actée comme suit:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur François LANNERS, retraité, demeurant au 57a, route d'Arlon, L-7513 Mersch,

3. La démission de Madame Cynthia SCHWICKERATH, de son mandat d'Administrateur, est acceptée.

4. Madame Daniela DOSTERT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Cynthia SCHWICKERATH, démissionnaire. Cette cooptation sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires pour ratification.

18 juin 2009.

Certifié conforme

RURADEVELOP AG

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009100439/34.

(090120172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

MH Germany Property XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.289.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099316/10.

(090118481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Atoz, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.128.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 13 juillet 2009 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ayant à approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011:

- Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, administrateur et administrateur-délégué

- Paul Chambers, né le 1^{er} mars 1966 à Wolverhampton (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg (Luxembourg), administrateur et administrateur-délégué

- Olivier Remacle, né le 15 juin 1970 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg (Luxembourg), administrateur et administrateur-délégué

- Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier (France), ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, administrateur.

Il résulte des résolutions des associés en date du 13 juillet 2009 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

- Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 5 mars 1953, ayant son adresse au 67, Rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la société suivante a été nommée avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle ayant à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Read Sàrl, ayant son siège social au 3A Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, portant le numéro B 45.083 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 juillet 2009..

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009100596/34.

(090120150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.
